

pourrait faire adopter un tel projet de loi, mais le parti libéral s'est plus d'une fois prononcé contre. Sir Wilfrid Laurier, le chef actuel de l'opposition et le ministre des Chemins de fer (M. Manion) ont exprimé cet avis. Je félicite le ministre des Chemins de fer de nous avoir assuré l'abaissement du tarif de transport du grain de semence en vigueur, sauf erreur, depuis le 10 mars. Le mérite lui en revient entièrement. L'honorable représentant de New-Westminster a affirmé, m'a-t-on appris, que le Gouvernement a été forcé d'en agir ainsi à cause de ses interventions dans cette Chambre; qu'il n'est pas satisfait et qu'il va continuer à s'agiter pour amener le Gouvernement à faire mieux. A ma connaissance, le ministre des Chemins de fer s'intéresse tellement à la question qu'il y a deux ans environ il a convoqué le président du Pacifique-Canadien et celui du National-Canadien pour leur demander de tâcher de s'entendre en vue de dégrever les tarifs de transport du grain, sur les deux réseaux, vers la Colombie-Anglaise. J'ai dans mes dossiers une lettre signée collectivement par ces deux hommes, dans laquelle ils expliquent pourquoi ils ne peuvent le faire. Le ministre n'abandonna pas la partie. Lors de la conférence interprovinciale, alors que les délégués des quatre provinces de l'Ouest ne purent s'entendre sur le pourvoi, il a convoqué les directeurs du trafic des deux réseaux, qui ont consenti une réduction des tarifs de transport des graines de semence. On devrait agir de même à l'égard du son, du petit son et des recoupes. Mais les délégués des quatre provinces des Prairies ont accepté la décision. S'il manque quelque chose, on ne doit donc pas en blâmer le ministre. Comme je désire fort obtenir de meilleurs tarifs à l'avantage des aviculteurs et des producteurs laitiers de la Colombie-Anglaise, je n'agis pas dans leur intérêt en appuyant le bill à l'étude.

L'hon. R. J. MANION (ministre des Chemins de fer et des Canaux): Monsieur l'Orateur, je sais que certains autres collègues désirent prendre la parole à propos de cette mesure. Je ne prendrai donc qu'environ cinq minutes pour indiquer mon opposition au bill, puisqu'il est possible que je ne puisse assister à la séance de mardi, alors qu'on discutera peut-être le projet de loi à neuf heures, vu que plusieurs députés désirent prendre part à la discussion.

Le projet de loi préparé par l'honorable député, comme l'a noté l'honorable préopinant (M. Barber) est tout à fait inacceptable. Tout d'abord, le paragraphe 2 de l'article 320, n'est pas clair. Bien que je l'aie lu plusieurs fois, je n'en saisis pas la signification. Mais on ne peut même approuver les parties que l'on

comprend, si l'on songe aux fonctions de la commission des chemins de fer. Il y est dit que la commission des chemins de fer...

...peut établir une échelle de tarifs en vue du développement du commerce.

Comme l'a indiqué l'honorable représentant de Fraser-Valley (M. Barber), il n'entre pas dans les attributions de la commission de s'occuper de la politique adoptée par un gouvernement quelconque en vue de stimuler le commerce. Le gouvernement précédent ne l'aurait pas plus permis que le Gouvernement actuel, puisque la commission des chemins de fer pourrait, dans le cas contraire, déterminer la politique du Gouvernement au pouvoir. Cela n'entre pas dans ses attributions. Il ne serait pas sage d'adopter une telle loi. Sinon, la commission des chemins de fer pourrait adopter une politique commerciale opposée à celle du Gouvernement ou aux meilleurs intérêts de la population. A mon sens, il ne lui appartient aucunement de s'occuper de ces questions.

L'honorable député parle de "tarifs d'essai". Il n'appartient pas à la commission d'agir en ce sens. Sa fonction consiste à déterminer, en qualité d'organisme judiciaire, les meilleurs tarifs possible, après avoir entendu tous les intéressés. A l'ordinaire en tout cas, il ne lui appartient pas d'adopter des tarifs d'essai. Le bill ajoute:

Bien que ces tarifs d'expérimentation ne puissent pas alors ou par eux-mêmes fournir une compensation raisonnable aux compagnies de chemins de fer.

A mon titre de ministre des Chemins de fer, connaissant peut-être mieux que certains députés les ennuis financiers des deux réseaux, je ne pense pas que la commission des chemins de fer puisse ignorer cet état de choses en fixant les tarifs. Il me semble que le commerce, par exemple, est une chose qui regarde le Gouvernement et le ministère du Commerce qui est établi expressément pour encourager les échanges entre le Canada et l'étranger et entre les diverses régions du Canada. Je répète que d'une manière générale cette tarification d'essai n'entre pas dans les attributions de la Commission des chemins de fer.

Ce que j'en ai dit montre assez bien mon attitude et celle du Gouvernement à l'endroit de cette proposition législative qui ne me paraît pas bien mûrie. Je ne conteste pas le droit qu'a l'honorable député de proposer la mesure, pas plus que je ne conteste sa sincérité; mais je suis d'avis que le projet, tel qu'il est présenté, ne serait pas bien avantageux à la population de l'Ouest canadien, et qu'il pourrait nuire beaucoup à notre pays. Il pourrait être contraire au programme du Gouver-

[M. Barber.]